Marennes Hiers-Brouage & Vous

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE NOUVELLE - N° 1 - FÉVRIER 2019

Nouvelle commune, nouveau conseil municipal

La commune nouvelle, mode d'emploi

Vos élus

Pouvoir d'achat

Moins de dépenses
grâce à la baisse de la redevance

Plus d'informations, plus de communication ! Votre magazine municipal tous les mois dans votre boîte aux lettres !

Mickaël Vallet, maire de Marennes-Hiers-Brouage, Jean-Marie Petit, maire délégué de Hiers-Brouage et Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle Aquitaine, à l'occasion de la visite du marais de Brouage, le 10 janvier dernier

Chères Marennaises, chers Marennais,

Je suis très heureux de vous retrouver pour ce premier numéro de la commune nouvelle Marennes-Hiers-Brouage.

***Marennes-Hiers-Brouage&Vous** aura pour mission principale de vous informer, de vous expliquer et vous rendre compte des actions qui sont réalisées sur notre nouvelle commune.*

Comme vous le lirez en détail au fil des pages, le conseil municipal élu depuis le 7 janvier dernier est installé. L'équipe municipale est à l'œuvre pour répondre à la demande d'égalité et de services que vous exprimez.

De service il en est question avec la redevance incitative dont le tarif baissera cette année. Cette décision est directement liée aux efforts de tri que chacun d'entre nous a réalisés ces dernières années. Cette baisse du tarif est une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat et c'est aussi un encouragement à mieux et toujours plus trier. C'est aussi la preuve que la bonne gestion des collectivités permet de concilier environnement et pouvoir d'achat.

Je vous souhaite un beau mois de février et une agréable lecture de ce premier numéro, un peu particulier !

Amitiés républicaines
Mickaël Vallet

Maire de la commune nouvelle de
Marennes-Hiers-Brouage
et Conseiller Départemental de Marennes

sommaire

Actualité
Nouvelle commune, nouveau conseil municipal p.3

Vie municipale
La commune nouvelle, mode d'emploi ... p.4
Vos élus p.5

Cérémonies
Vœux aux agents communaux, les premiers de Marennes-Hiers-Brouage p.6
Des vœux à la population pas comme les autres p.6

Vivre ensemble
Animaux errants, il est interdit de les nourrir p.7

L'agenda du maire p.7

Pouvoir d'achat
Moins de dépenses grâce à la baisse de la redevance p.8
Tous les emballages se trient p.8

Conseil municipal p.9

Actu de la médiathèque
Cycle Langue des Signes Française p.10
Le secret de la soupe gagnante p.10

Culture
Au théâtre ce soir, le Petit Poucet p.11
« Surprise en contes », un spectacle pour toute la famille p.11

Bâtiment communal
Toiture du centre d'animation et de loisirs, intervention des experts p.12

L'agenda de février p.12

MARENNES INFOS

Directeur de publication : Mickaël VALLET
Rédaction : service communication
Crédits photo : Ville de Marennes, Communauté de communes du Bassin de Marennes, Maud et Aurélien, Xavier Tesson
Distribué par ADCR Services - Agence : SEVcommunication
Impression : Imprimerie Rochelaise
Tirage : 3 600 exemplaires sur papier recyclé IMPRIM'VERT

Retrouvez toute l'actu sur le site Internet de la ville:
marennes.fr
#Marennes
Téléchargez l'appli mobile
Marennes app

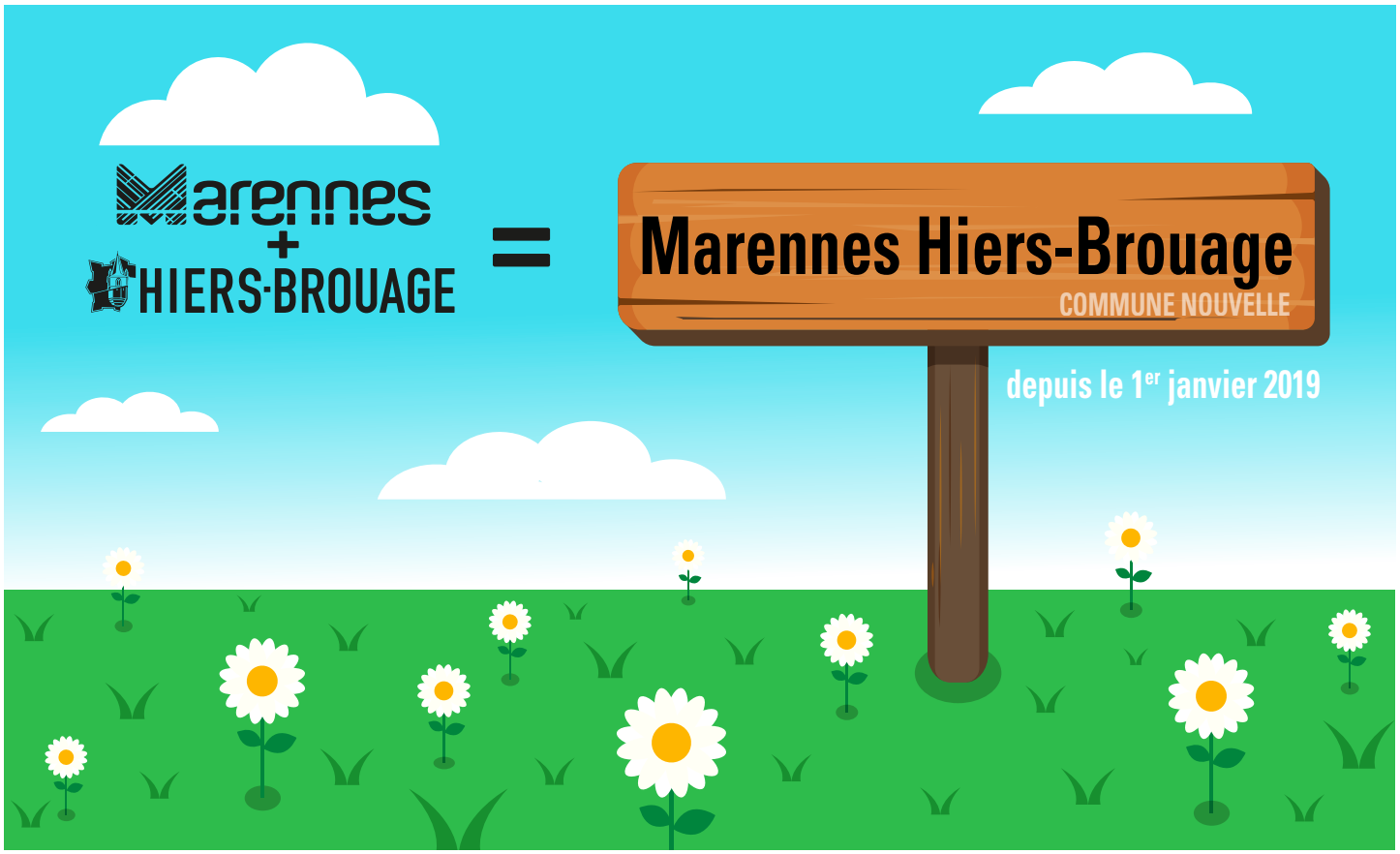

@ Freepik

Nouvelle commune, nouveau conseil municipal

C'est le 7 janvier dernier que le conseil municipal de la commune nouvelle Marennes-Hiers-Brouage a été installé. Moment solennel et premier temps fort pour cette nouvelle collectivité territoriale au sein de laquelle, les élus œuvrent dans l'intérêt des administrés.

Sous la présidence du doyen d'âge, André Guilemin, le conseil municipal s'est ouvert. L'ordre du jour portait sur l'élection du maire de la commune nouvelle, des adjoints et d'une conseillère municipale déléguée.

> « *Nous aurions pu attendre tranquillement de voir encore baisser nos moyens et nos dotations puis enfiler nos écharpes et aller pleurer devant la préfecture. Nous avons préféré chausser nos bottes et aller sur le terrain des décisions à prendre pour assurer l'avenir.* »
>
> *Mickaël Vallet, maire de Marennes-Hiers-Brouage*

Jean-Marie Petit a présenté la candidature de Mickaël Vallet, élu par 35 voix sur 39 : « *Nous aurions pu attendre tranquillement de voir encore baisser nos moyens et nos dotations puis enfiler nos écharpes et aller pleurer devant la préfecture* », a-t-il notamment indiqué dans son discours. « *Nous avons préféré chausser nos bottes et aller sur le terrain des décisions à prendre pour assurer l'avenir. J'ai lu de grandes proclamations expliquant que Champlain aurait sûrement été contre cette union. Le même Champlain qui lui, est parti 5000 kilomètres plus loin pour fonder une petite commune nouvelle devenue depuis, la capitale d'une belle nation.* »

Puis Jean-Marie Petit en tant que maire de Hiers-Brouage a été officiellement désigné maire délégué de la commune, conformément à la législation. Il a rappelé que « *Hiers-Brouage a ainsi son maire délégué et la mairie est bien sûr conservée ! Cette union vient concrétiser des habitudes de travail que nous avons développées depuis de nombreuses années. Avec la baisse des dotations de l'État aux collectivités, s'unir avec Marennes est une solution pour offrir un niveau de service public que chaque commune ne pourra plus maintenir seule. Il n'est pas facile de faire évoluer les mentalités, mais il faut penser à nos administrés qui veulent plus de services. Nous avons voulu la commune nouvelle pour relever ces défis !* »

La réunion s'est poursuivie avec l'élection des adjoints dont le nombre est fixé à 9. « *La loi nous permettait de fusionner les adjoints de Marennes et de Hiers-Brouage et ainsi porter leur nombre à 12* », a informé Mickaël Vallet. « *Mais cette option n'est pas acceptable, car nous avons le souci de rester dans le même volume d'enveloppe indemnitaire. Il n'est pas question de faire augmenter le montant global d'indemnités à répartir entre les adjoints. Nous avons donc décidé de proposer 9 adjoints et 1 conseillère déléguée* ». La liste a été adoptée par 32 voix sur 39. L'exécutif de la commune nouvelle est donc installé et, depuis lors, au travail !

La commune nouvelle, mode d'emploi

À l'issue du conseil municipal, Mickaël Vallet, maire, et Jean-Marie Petit, maire délégué, ont signé la charte

La commune nouvelle, fiche d'identité

Nom : **Marennes-Hiers-Brouage** / Marennes et Hiers-Brouage deviennent des communes déléguées
Siège : **hôtel de ville** - 6, rue du Maréchal Foch, 17320 Marennes - L'hôtel de ville de Hiers-Brouage devient une mairie annexe.
Nombre d'agents communaux : **82** (71 à Marennes et 11 à Hiers-Brouage)
Nombre d'habitants : **6424** (5465 habitants à Marennes et 639 habitants à Hiers-Brouage)
Superficie : **5200** hectares (2000 ha Marennes et 3200 ha Hiers-Brouage)
Marais : **3656** hectares (856 ha à Marennes et 2800 ha à Hiers-Brouage)
Nombre de logements : **4184** (3784 logements à Marennes et 400 logements à Hiers-Brouage)
Voirie : **93520** km (48020 km à Marennes et 45500 km à Hiers-Brouage)
Associations de chasse : **2** associations communales de chasse agréées (1 à Marennes et 1 à Hiers-Brouage)
Projet déjà en commun : le **projet du Grand Marais de Brouage**, le festival **Les Cultures Francophones**

La charte, document fondateur de la commune nouvelle

La charte présente les valeurs communes de Marennes et de Hiers-Brouage, les objectifs partagés, la volonté d'adapter leur action et leur structuration en mettant en commun leurs moyens humains, leurs moyens d'investissement et leurs projets.
Cette charte détaille précisément la manière dont les élus des deux communes souhaitent créer la commune nouvelle.
Trois objectifs majeurs ont été inscrits :

- Pérenniser et renforcer la démocratie communale, au service du développement du territoire et de l'épanouissement de ceux qui y vivent.
- Assurer au territoire une meilleure représentation auprès de l'État et des autres collectivités territoriales et une meilleure visibilité pour le développement de projets d'attractivité, notamment touristiques.
- Améliorer le niveau de service public grâce à une approche commune des dépenses et des recettes qui se fera avec un niveau de fiscalité maîtrisé.

La nouvelle commune, comment ça marche ?

Conseil municipal : jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020, le Conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'ensemble des conseillers en exercice des deux communes, soit 42 conseillers municipaux.
Maire et adjoints : 1 maire, 2 maires délégués, 9 adjoints et 1 conseillère municipale déléguée sont élus à la tête de la commune nouvelle.
Communes déléguées : Marennes et Hiers-Brouage deviennent des communes déléguées. Les mairies deviennent des mairies annexes. Les communes déléguées sont dotées de maires délégués qui sont les deux maires : Mickaël Vallet et Jean-Marie Petit.
Budget : la commune nouvelle bénéficie d'un budget propre, remplaçant les budgets des deux communes.
Patrimoine : le patrimoine des deux communes est mis en commun.
Services : les habitants des deux communes bénéficieront des mêmes services.
Fiscalité : les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie seront harmonisés à partir de 2020 sur 12 ans. La création de la commune nouvelle permet de bénéficier d'avantages conséquents en matière de dotations de l'État. La dotation forfaitaire

actuelle sera maintenue avec en plus une majoration de 5 % durant 3 ans.

Représentativité à la Communauté de communes du Bassin de Marennes : avec la commune nouvelle, la Communauté de communes passe de 7 à 6 communes. La composition du conseil communautaire reste la même. Les 10 élus de Marennes et les 2 élus de Hiers-Brouage siègeront jusqu'aux prochaines élections municipales l'année prochaine. Puis, la commune Marennes-Hiers-Brouage sera représentée par 12 élus au conseil communautaire.

Vos élus

Mickaël VALLET
maire de Marennes-Hiers-Brouage

Jean-Marie PETIT
maire délégué de Hiers-Brouage

Maurice Claude DESHAYES
adjoint délégué aux finances, budgets, personnels, affaires générales, sécurité

Monique CHARRIER
adjointe déléguée aux affaires sociales, aux solidarités, aux aînés

Nathalie DEDIEU
adjointe déléguée à l'enfance, jeunesse, affaires scolaires

Claude BALLOTEAU
adjointe déléguée à la culture, patrimoine

Philippe MOINET
adjoint délégué à l'urbanisme, travaux

Martine FARRAS
adjointe déléguée à la vie associative, sport

James SLEGR
adjoint délégué à la vie économique, tourisme, fêtes

Catherine BERGEON
adjointe déléguée à la communication, relations extérieures, quartiers, démocratie locale, francophonie

Jean-Pierre FROC
adjoint délégué à l'environnement, fleurissement, qualité de vie, qualité de l'eau

Martine COUSIN
conseillère municipale déléguée

COMMUNES NOUVELLES, UN PROCESSUS DÉJÀ BIEN ENGAGÉ

Au 1er janvier 2018, la France compte 560 communes nouvelles* sur l'ensemble du territoire métropolitain, regroupant près de 1 900 communes et 1,9 million d'habitants. Cette véritable révolution *« silencieuse »*, issue de la volonté des maires et de leurs équipes, témoigne de la détermination des élus locaux à donner une nouvelle ambition à leurs territoires.

En Charente-Maritime, 12 communes ont compris l'intérêt de s'unir. C'est donc 5 communes nouvelles qui ont vu le jour depuis 2016 :

- **Saint-Hilaire-de-Villefranche** > regroupement de 2 communes : la Frédière et Saint-Hilaire-de-Villefranche. Date d'effet le 1er janvier 2019
- **La Devise** > regroupement de 3 communes : Chervettes, Saint-Laurent-de-la-Barrière et Vandré.
- **Floirac** > regroupement de 2 communes : Saint-Romain-sur-Gironde et Floirac.
- **Essouvert** > regroupement de 2 communes : La Benâte et Saint-Denis-du-Pin.
- **Réaux-sur-Trèfle** > regroupement de 3 communes : Moings, Réaux et Saint-Maurice-de-Tavernole.

Dans le département voisin, en Vendée, la nouvelle commune **Les Sables-d'Olonne** qui rassemble 3 communes, Les Sables-d'Olonne, Le Château-d'Olonne et Olonne-sur-Mer a vu le jour le 1er janvier dernier. La ville du Vendée Globe regroupe désormais 45 000 habitants et près de 800 agents. En France, il s'agit de la troisième plus importante commune à voir le jour sous le statut de la commune nouvelle, après Annecy et Cherbourg-en-Cotentin.

** La France comprendrait 579 communes nouvelles, dont 19 extensions, soit 560 communes nouvelles dans son ensemble.*

Vœux aux agents communaux, les premiers de Marennes-Hiers-Brouage

C'est autour de la galette que le personnel communal de Marennes-Hiers-Brouage a été réuni, le 9 janvier dernier pour les vœux. Une cérémonie symboliquement importante qui marque le point de départ de la commune nouvelle Marennes-Hiers-Brouage, nouvel employeur des agents communaux.

Mickaël Vallet, maire de Marennes-Hiers-Brouage, Jean-Marie Petit, maire délégué et le conseil municipal ont eu à cœur de recevoir l'ensemble du personnel communal pour la nouvelle année. Bernard Tranchant, Directeur général des services, a dressé le bilan des derniers mois et les perspectives pour 2019. Il a assuré les élus que le personnel de la commune nouvelle Marennes-Hiers-Brouage *« saura faire preuve d'implication et de mobilisation dans cette formidable aventure et contribuera à garantir la qualité et le bon fonctionnement des différents services qu'attendent les administrés »*. Thierry Poullain agent des services techniques et Frédéric Phelippeau, responsable du Centre d'animation et de loisirs ont respectivement été décorés de la médaille d'or et de vermeil, récompensant 30 et 35 années de services dans la fonction publique territoriale.

Le Conseil municipal a adressé ses vœux au personnel communal

Des vœux à la population pas comme les autres

Une fois n'est pas coutume, les vœux de la municipalité à la population se sont démarqués des années précédentes ! Alors que tout semblait se dérouler selon un scénario bien établi, rien ne s'est passé comme attendu. L'irruption de Bilout puis la projection d'une vidéo ont surpris l'assemblée…

La salle était comble pour la cérémonie des vœux, le 16 janvier dernier. Il faut dire que la bande-annonce qui circulait sur les réseaux sociaux depuis 10 jours avait certainement suscité la curiosité de l'assemblée venue découvrir ce que Monsieur Lafouine avait à révéler. Après une mise en scène introductive convaincante pendant laquelle Claude Balloteau, adjointe à la culture a interrompu le discours de Mickaël Vallet par une sortie fracassante et pleine d'humour, Bilout a surgi pour *« lancer le magnéto »* ! Pendant 11 minutes, le reportage « Compliment d'enquête », parodie de l'émission de France 2, présenté par Bernard Lafouine, a dévoilé quelques projets et la vie de la commune, ponctués par les témoignages d'habitants et d'acteurs locaux. Un film bien accueilli par l'assistance qui a visiblement été déconcertée par cette cérémonie originale !

Vidéo sur YouTube Marennes

Bernard Lafouine s'est invité à la cérémonie des vœux

Animaux errants, il est interdit de les nourrir

Depuis plusieurs mois, la prolifération des chats et des pigeons s'aggrave, surtout en centre-ville. Rappel de quelques règles à respecter pour endiguer ce phénomène.

Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un chat trop maigre qui n'a apparemment pas assez à manger vous désole, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants et les autres animaux en général. Le règlement Sanitaire Départemental le précise.

Par ailleurs, en ce qui concerne les chats, leur donner à manger favorise leur rassemblement et leur reproduction. Nos amis félins sont terriblement prolifères puisqu'un couple de chats errant peut engendrer jusqu'à 20736 chatons en 4 ans. Il est aussi à craindre que la prolifération des chats favorise les maladies infectieuses comme la griffe du chat, la toxoplasmose, etc,… surtout lorsqu'il y a des enfants à proximité, dans l'espace public. Il faut donc être responsable.

Sachez enfin que le code rural indique que *« les chats et chiens sont obligatoirement identifiables »*, c'est-à-dire qu'ils doivent être tatoués ou pucés. Ceci permet d'assurer un suivi sanitaire à l'animal, de faciliter sa recherche et de réduire les risques de vol. Il est ainsi enregistré dans un fichier national avec les coordonnées du maître. Certes un collier avec une médaille permet à un animal perdu de retrouver plus facilement son propriétaire, mais ce n'est pas un moyen reconnu officiellement. À défaut, d'identification, l'animal est considéré comme errant. Il est donc susceptible d'être capturé pour être déposé à la fourrière. Certains sont malheureusement écrasés et l'incinération de ces chats qui est obligatoire lorsque la commune les récupère sur la voie publique, a représenté un coût de près de 3000 € en 2018.

l'agenda du maire

« Je tiens à vous rendre compte des actions que je mène au quotidien. Voici un échantillon du mois dernier, cette liste n'étant pas exhaustive ».

Mickaël Vallet

DÉCEMBRE:

17 décembre

> Ouverture de la session d'hiver du Conseil départemental

> Réunion de création du syndicat mixte Charente Aval

> Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Littoral

18 décembre

> Conseil de surveillance de l'hôpital local

> Accueil du personnel intercommunal

19 décembre

> Conseil communautaire

> Comité syndical du syndicat mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

> Permanence avec des administrés

> Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

20 décembre

> Réunion des représentants au futur syndicat mixte des aéroports de La Rochelle-Île de Ré et de Rochefort Charente-Maritime

> Session d'hiver au Conseil départemental

21 décembre

> Session d'hiver au Conseil départemental

> Commission permanente du Conseil départemental

JANVIER:

4 janvier

> Vernissage de l'exposition « Dedans Dehors » à la médiathèque

7 janvier

> Installation du conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage

8 janvier

> Comité syndical du futur syndicat mixte des aéroports de La Rochelle-Île de Ré et de Rochefort Charente-Maritime

9 janvier

> Permanence avec des administrés

> Vœux au personnel de Marennes-Hiers-Brouage

> Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

10 janvier

> Accueil d'Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle Aquitaine à Brouage pour le Projet du Grand marais

> Signature du contrat de région

11 janvier

> Comité syndical du syndicat Charente Aval

13 janvier

> Vœux du Gua

14 janvier

> Permanence avec des administrés

> Vœux aux acteurs économiques de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

15 janvier

> Présentation des programmes de maisons relais et maisons d'accueil par l'Union Départementale des Familles

16 janvier

> Vœux de la commune déléguée Hiers Brouage

> Vœux de la commune déléguée Marennes

la redevance baisse !

Moins de dépenses grâce à la baisse de la redevance

Bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat : en 2019, le tarif de l'abonnement de la collecte des déchets ménagers baissera de 5 % ! Grâce aux efforts de tri qui ont été réalisés par tous les foyers du Bassin de Marennes, la Communauté de communes a donc fait ce choix.

Rares sont les services publics dont le coût diminue ! Ce sera pourtant le cas de l'abonnement de la collecte des déchets ménagers : il baisse de 5 % cette année pour tous les modes de contenants, à savoir bacs, sacs et conteneurs enterrés. Sont concernés l'ensemble des foyers, tant les ménages que les professionnels. Par ailleurs, la régie des déchets de la Communauté de communes avait constaté que le nombre de levées comprises dans le forfait ne correspondait pas forcément aux habitudes des usagers. Pour mieux correspondre à leur consommation réelle, le forfait de levées passera donc de 12 à 8 levées. Ce changement permet également d'anticiper les consignes de tri qui évoluent et qui de fait, feront diminuer l'utilisation des bacs (lire l'article ci-dessous). Le prix unitaire de la levée ne change pas, ce qui n'impactera pas les foyers qui ont besoin de plus de 8 levées.

EXEMPLE D'UN FOYER DE 2/3 PERSONNES AVEC UN BAC (TYPE 120L) :	
Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
12 levées > 203,72 €	8 levées > 185,68 €
	12 levées > 194,92 €
	Le prix de la levée est constant à 2,31 €
	>> Baisse de 8,80 € avec nombre de levées constant
EXEMPLE D'UN FOYER AVEC DES SACS :	
Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Abonnement à 132 € (pas de forfait de sacs)	Abonnement à 125,40 € (pas de forfait de sacs)

Tous les emballages se trient

Du nouveau côté tri ! Depuis le 1er janvier, tous les emballages se trient. De nouvelles habitudes à prendre pour trier encore plus facilement et réduire toujours plus nos déchets.

Pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes de jambon, de viande, ou de taboulé, films des pacs d'eau et cellophane, petit aluminium comme les capsules de café et opercules de yaourt, se jettent désormais dans les sacs jaunes. La mise en place de ces nouvelles modalités de tri fait suite à la réglementation relative à la transition énergétique pour la croissance verte et concernera l'ensemble de la population française d'ici 2022. L'objectif de cette mesure est de collecter 43 tonnes supplémentaires par an, soit 10 % de plus. Les déchets ainsi triés sont envoyés vers le centre de tri Atrion, situé à Mornac en Charente qui est équipé des dernières technologies en la matière.

ASTUCE

Pour réduire vos déchets, la Communauté de communes vous propose :

- de recevoir gratuitement deux poules. Inscription par téléphone au **05 46 85 38 49** ou compostage@bassin-de-marennes.com. L'opération est limitée à 100 foyers, alors ne tardez pas !
- un composteur à 15 € > les prochaines distributions auront lieu le mardi 12 février et le lundi 11 mars. Pensez d'abord à vous inscrire au **0 805 707 887** (numéro vert) ou envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) à compostage@bassin-de-marennes.com

Voté en conseil

L'intégralité des débats est à retrouver sur le site Internet de la ville : marennes.fr, à la rubrique vie municipale puis conseil municipal. Ils sont également à retirer en mairie, sur demande.

Voté en conseil municipal du 13 décembre 2018

VIE SCOLAIRE

À l'unanimité, il est passé un avenant à la convention de constitution du groupement de commandes relatif à la confection et à la fourniture de repas à destination de divers restaurants scolaires et du CLSH, conclu entre la commune de Marennes, Hiers-Brouage, la Gripperie Saint-Symphorien et la Communauté de communes du bassin de Marennes, afin d'intégrer le SIVOS de l'Arnaise dans ledit groupement à la place de la Gripperie Saint-Symphorien, et d'y intégrer le CIAS à la place de la Communauté de communes du bassin de Marennes

À l'unanimité, il est passé un avenant à la convention de constitution du groupement de commandes relatif à la confection et à la fourniture de repas à destination de divers restaurants scolaires et du CLSH, conclu avec la société ELIOR, afin d'intégrer le SIVOS de l'Arnaise à la place de la commune de La Gripperie Saint-Symphorien et le CIAS à la place de la Communauté de communes du bassin de Marennes.

CULTURE

À l'unanimité, il est passé une convention d'accueil et de spectacles en commun avec le théâtre de la Coupe d'Or, afin de programmer, pour le premier semestre 2019 les spectacles suivants : Le Petit Poucet à l'Estran, le 12 et 13 février 2019 pour les scolaires et le 13 février 2019 pour tout public / Première Neige à l'Estran, le 9 mai pour les scolaires et tout public

pour le coût de 1 700,00 € TTC.

À l'unanimité, sont fixés, pour les spectacles programmés en 2019, par la commune, les tarifs suivants : Spectacles tout public > Plein tarif : 10,00 €, Adhérent médiathèque, la Bigaille, Le Local : 8,00 €, Tarif réduit (- de 18 ans, étudiants, Demandeur d'emploi, RSA, AAH, etc.) : 5,00 €/ Spectacles jeune public > Tarif unique : 3,00 €

À l'unanimité, il est passé une convention avec l'association foyer du LEPMO, dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle pour la jeunesse en pays Marennes-Oléron 2017/2018, pour mener le projet d'ateliers d'écriture slam avec Maras au collège Jean Hay, le coût de la participation de la commune s'élevant à 900,00 €.

PORTS

À l'unanimité, il est passé une convention d'appui technique avec le syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre en vue de définir les relations techniques et financières entre le syndicat mixte et la commune de Marennes.

À l'unanimité, il est passé une convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Marennes auprès du syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre, avec ledit syndicat.

À l'unanimité, il est procédé, sur le budget du port ostréicole, à l'ouverture des crédits suivants :
Section d'investissement
> Recettes, Article 13913 – Chapitre 040 – Fonction 01+ 560,00 € ; Dépenses, Ligne 021 – Virement – Fonction 01 - 560,00 € / Section de fonctionnement > Recettes, Ligne 023 – Virement – Fonction 01 - 560,00 € ; Dépenses, Article 673 – Chapitre 042 – Fonction 01 + 560,00 €

CONTENTIEUX

À la majorité des voix, le maire est autorisé à ester en justice pour introduire une action en responsabilité contre la société Saint-Gobain pour obtenir réparation de l'ensemble des préjudices subis par la commune de Marennes et du préjudice écologique causé par l'action de Saint-Gobain au niveau du Petit Port des Seynes. Il est par ailleurs donné mandat au cabinet Laurence Lanoy Avocats pour représenter la commune de Marennes dans ce contentieux. Votants : 28 – Pour : 25 – Abstentions : 3 (Marylène SABLEAUX – Giles SAUNIER – Bruno SAMZUN).

PERSONNEL COMMUNAL

À l'unanimité, il est décidé, la suppression des postes suivants : 2 postes à temps complet d'adjoint technique suite à un avancement de grade ; 1 poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1re classe suite à un départ à la retraite ; 1 poste à temps complet d'adjoint administratif suite à un avancement de grade ; 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2e classe suite à un avancement de grade ; 2 postes à temps complet d'ATSEM principal de 2e classe suite à deux avancements de grade ; la création d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif pour le service des ressources humaines à compter du 1er février 2019. Il est décidé par ailleurs de modifier le tableau des effectifs.

COMPTABILITÉ-FINANCES

À l'unanimité, il est admis en non-valeurs, sur le budget de la commune, des produits irrécouvrables d'un montant de 1 205,29 € correspondant à des impayés de cantine ou de garderie scolaires.

À l'unanimité, il est amorti de façon linéaire, les biens mobiliers récemment acquis par la commune pour un montant total de 70 068,59 € TTC, selon des durées diverses.

À l'unanimité, il est procédé à l'ouverture de crédits suivante, sur le budget de la commune :

Section d'investissement :	
• Dépenses	
2312 – chapitre 040 – Fonction 01	6 717,00 €
2313 – chapitre 040 – Fonction 01	14 989,00 €
2315 – chapitre 040 – Fonction 01	16 703,00 €
• Recettes	
021 – virement – Fonction 01	38 409,00 €
Section de fonctionnement :	
• Dépenses	
023 – virement – Fonction 01	38 409,00 €
• Recettes	
722 – chapitre 042 – Fonction 01	6 717,00 €
722 – chapitre 042 – Fonction 01	14 989,00 €
722 – chapitre 042 – Fonction 01	16 703,00 €

DIVERS

À l'unanimité, il est passé une convention avec la SPA de Saintes pour l'accueil des animaux errants, la participation communale s'élevant à 2 583,90 €.

En ce mois de février, la médiathèque relance d'une part le Prix Trophée 813 et met à l'honneur la langue des signes. Ce cycle permettra de découvrir cette langue visuelle à part entière, utilisée par 100 000 à 200 000 sourds ou/et muets francophones.

Prix Trophées 2018

• De janvier à octobre

Les Trophées 813 sont organisés par l'association éponyme qui diffuse également une revue, disponible au prêt à la médiathèque. Ce prix récompense, depuis 1981, les meilleurs romans policiers francophones. Le vote se déroule en deux étapes. Lors du 1er tour, de janvier à mai, les lecteurs sont invités à lire les romans policiers francophones parus en 2018 disponibles à la médiathèque. Puis d'octobre à juin, chaque lecteur vote parmi les 5 romans retenus au niveau national dans la catégorie *« Roman policier francophone »*.

Le lauréat est connu en fin d'année lors de l'Assemblée Générale de l'association.

Cycle Langue des Signes Française

Exposition « L'audition sans malentendu »

• Du mardi 5 au samedi 23 février

Entendre est une grande source de plaisirs, c'est une voie d'exploration du monde et notre principal moyen de communication avec les autres… Mais attention! Nos oreilles sont aussi précieuses que fragiles… L'exposition fait le point sur le fonctionnement de l'oreille, les causes de surdité et les traitements auditifs existants. Mais aussi combien l'ouïe comme nos autres sens est à préserver par des moyens simples. Tout un monde sonore à explorer…

Entrée libre, tout public, aux horaires d'ouverture
Exposition prêtée par la médiathèque départementale 17

Atelier Chansigne

• Mercredi 13 février de 15h00 à 17h00

Laëty est une jeune femme entendante, qui s'est fait une place dans le monde du chansigne. Aujourd'hui, grâce à ses rencontres, son travail et son talent, elle est reconnue comme une véritable artiste. En mêlant expression artistique en langue des signes et musique, elle traduira avec les participants, des chansons en chansignes.

Entrée libre, tout public, sur inscription, à partir de 8 ans

Vendredi 8 février à 18h00, dans le cadre des 5e rencontres du livre et du citoyen sur la thématique du droit des femmes, Les « Diseurs de mots » viendront faire des lectures, croisées et dynamiques, à la médiathèque.

Entrée libre, tout public

Spectacle « Après vous… »

• Samedi 16 février à 15h00

Après vous... met en exergue le rapport entre les mots, le corps et le son en mêlant chanson et langue des signes. Maud est comédienne et interprète en langue des signes, Aurélien est guitariste et chanteur. Depuis longtemps Maud et Aurélien avaient envie de créer un spectacle tous les deux seuls sur scène pour parler des choses qui les traversent. Seulement voilà, pour raconter tout ça il faut écrire des chansons! Pour ce faire, ils ont puisé une partie du répertoire du spectacle chez quelques auteurs qu'ils affectionnent tout particulièrement. Pour ce tout premier spectacle, ils vous invitent chez eux, dans un univers intimiste et cosy, leur manière à eux de faire résonner personnel et universel.

Entrée libre, tout public, à partir de 6 ans

Maud et Aurélien, de la chanson, de la danse, du théâtre à quatre mains

Le secret de la soupe gagnante

La soupe de Nico a fait l'unanimité

Fin novembre, l'équipe de la médiathèque a accueilli les adhérents en tenues de nuit pour une soirée un peu spéciale où il était question de graines, de contes et de soupes!

C'est en pyjama, robe de chambre et chaussons aux pieds que le public s'est donné rendez-vous à la médiathèque pour une soirée autour de la grainothèque. 26 amateurs de contes et de soupes ont gouté les onze potages qui avaient été cuisinés avec amour. Au menu, des recettes très variées à base de légumes, de lentilles, d'un célèbre fromage pour enfants avec un animal qui rit, de semoule, etc. Au terme de la dégustation, chacun a voté pour sa mixture préférée avant de partir en déambulation dans les locaux pour un quizz de circonstance *« Questions pour un bouillon »!* Se sont ensuite succédé des lectures de belles histoires de soupe pour les grands puis pour les petits et enfin un jeu spécial autour des aliments. Le lauréat de la meilleure soupe a été remis à Nico. Sa recette Thaï a conquis les votants et comme le potage est le plat star de l'hiver, complet et économique voici en exclusivité la recette gagnante!

Au théâtre ce soir, Le Petit Poucet

En ce dernier mercredi d'école avant les vacances de février, la ville et le théâtre de la Coupe d'Or propose aux enfants âgés de 7 ans et plus, une pièce de théâtre dont l'histoire ne leur est certainement pas inconnue : le petit Poucet. Un conte aussi magique qu'effrayant qui fascine petits et grands.

@ Xavier Tesson

Poucet est le petit dernier d'une fratrie de sept garçons. Quand la faim frappe à la porte de leur cuisine, les parents préfèrent abandonner leurs enfants dans la forêt plutôt que de les voir mourir. Entre forêt inquiétante et château de l'ogre, le Petit Poucet réussira-t-il à sauver ses frères ?
Tout un univers en papier s'anime grâce à deux comédiens qui tantôt manipulent des silhouettes, des décors et tantôt incarnent des adultes. Inspiré de contes du monde entier, ce Petit Poucet allie parfaitement le théâtre d'objets et d'ombres pour un spectacle d'une grande beauté visuelle.

Mercredi 13 février 2019 à 19h30 à l'Estran / Réservation à l'office de tourisme de Marennes / Durée : 50 min / Tarifs : de 5 € à 20 € et tarif préférentiel adhérent médiathèque / Conseillé à partir de 7 ans

« Surprise en contes », un spectacle pour toute la famille

Rien de tel pour profiter des vacances que d'aller, en famille, assister à un spectacle. C'est ce qui est proposé, le jeudi 28 février avec *Surprise en contes*, qui allie magie et cirque, le tout en musique !

« SOUPE THAÏ À LA NICO »

Ingrédients :
- 800 ml de bouillon de volaille,
- une racine de 3 cm de gingembre frais,
- 1 tige de citronnelle (à défaut, jus de citron vert),
- 1 cuillère et demi à café de pâte de curry,
- 40 g de champignons Shitake déshydratés,
- 500 ml de lait de coco,
- 10 feuilles de coriandre fraîche
  (+ en option, 350 g de crevettes décortiquées)

Versez tous les ingrédients dans votre soupière. Faites mijoter à petit feu pendant 15, 20 minutes sans jamais faire bouillir. Servez bien chaud.

La soupe peut se garder et se réchauffer.

Bon appétit !

Conte musical magique, *Surprises en contes* imagine l'histoire d'un jeune homme à qui le grand-père, artiste de cirque, racontait des histoires… Des « moutons » vont changer de couleur sous vos yeux, cinq balles vont évoluer en l'air depuis un monocycle, des nœuds vont apparaître et disparaître instantanément sur une corde qui change de taille à vue d'œil… Ce spectacle familial, de magie, de cirque, parfois drôle, toujours sensible, conduit petits et grands dans la douceur et le rêve.

Jeudi 18 février à 15h00 à l'Estran
Réservation à l'office de tourisme de Marennes
Durée : 45 min / Tarif unique : 3 €
Conseillé à partir de 4 ans

Toiture du centre d'animation et de loisirs, intervention des experts

En 2016, la toiture du Centre d'animation et de loisirs faisait l'objet de travaux de rénovation. Le chantier achevé, des désordres sont apparus liés à l'infiltration d'eau. La commune a donc demandé à l'assureur une indemnisation.

C'est l'entreprise VINCERE, désignée au terme d'un marché public, qui a réalisé les travaux de rénovation de l'imposante toiture du centre d'animation et de loisirs. Plus d'un an après la date d'achèvement des travaux, de nombreux dégâts ont été constatés : infiltration d'eau, chute des dalles du plafond, dégradation du parquet, de la scène et des rideaux. Le site a été mis en sécurité avec l'installation d'un filet pour éviter tout dommage corporel. Une déclaration de sinistre a donc été faite auprès de l'assurance de la mairie, ne sachant pas d'où provenaient les infiltrations.

Une première expertise a alors été effectuée le 22 décembre 2017 qui a conclu à la responsabilité de l'entreprise VINCERE au titre des travaux exécutés en 2016. Sur cette base, l'assurance de l'entreprise a été saisie afin de prendre en charge l'indemnisation de ce sinistre comprenant la reprise de la toiture et des plafonds, notamment.

Une seconde expertise a ainsi eu lieu le 17 décembre dernier qui a décidé de démonter les plaques situées au plafond et mieux comprendre l'étendue des dégâts. D'autres investigations auront lieu très prochainement.

À l'occasion des travaux, réunion de chantier avec les entreprises

agenda de février

Jusqu'au dimanche 24 février, aux horaires d'ouverture
Exposition de peintures Kikor
La Bigaille
Renseignements : 06 63 74 75 17

Samedi 2 février à 15h00
Connaissance du monde avec « Le Portugal, De terre et d'océan » de Marie-Dominique Massol
Organisé par Marennes Art et Culture
L'Estran
Renseignements : 05 46 85 21 41

Samedi 2 février à 21h00
Concert de jazz hip hop avec Random Soul Quartet
La Bigaille
Renseignements : 06 63 74 75 17

Samedi 2 février à 21h00
Loto du Lion's' Club
Centre d'animation et de loisirs
Renseignements : 06 14 70 09 19

Dimanche 3 février à 14h30
Loto de la Gaule Marennaise
Centre d'animation et de loisirs
Renseignements : 06 13 78 72 53

Vendredi 8 Février à 20h00
Atelier chant + karaoké
20h00 à 21h00 : atelier chant avec Cécile Panier
À 21h00 : karaoké avec Gary's band animation :
La Bigaille
Renseignements : 06 63 74 75 17

Samedi 9 février à 21h00
Loto de l'ACEM
Centre d'animation et de loisirs
Renseignements : 06 08 72 55 94

Dimanche 10 février à 15h00
Thé dansant Christian
Centre d'animation et de loisirs
Renseignements : 05 46 97 12 00

Samedi 16 février à 21h00
Slam et chansons parlées avec Harmonitare
La Bigaille
Renseignements : 06 63 74 75 17

Samedi 16 et dimanche 17 février de 10h00 à 18h00
4e salon des loisirs créatifs et d'arts
Tombola et restauration sur place
Centre d'animation et de loisirs
Renseignements : 05 46 85 20 58

Dimanche 17 février à 16h16
Spectacle musical : Les confidences de Mr B
La Bigaille
Renseignements : 06 63 74 75 17

Samedi 23 février à 21h00
Loto du football de Saint-Just
Centre d'animation et de loisirs
Renseignements : 06 68 27 02 49

Dimanche 24 février à 14h30
Loto du basket
Centre d'animation et de loisirs
Renseignements : 06 28 73 31 12

Du lundi 25 février au samedi 30 mars, aux horaires d'ouverture
Exposition de peintures d'Obrecht Christian
La Bigaille
Renseignements : 06 63 74 75 17